

COMPTE-RENDU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 7 février 2017 à Mornant

PRESENTS :

Thierry Badel, Marie-Odile Berthollet, Dalila Boiron, Fabien Breuzin, Isabelle Brouillet, Sylvie Broyer, Jean-Yves Caradec, Pascale Chapot, Bernard Chatain, Christèle Crozier, Pascale Daniel, Cyrille Decourt, Ghislaine Didier, Pierre Dussurgey, Christian Fromont, Pascal Furnion, Gérard Grange, Nathalie Granjon-Pialat, Jean Grenier, Philippe Journet, Charles Jullian, Véronique Lacoste, Catherine Lamena, André Montet, Pascal Outrebon, Dominique Peillon, Isabelle Petit, Renaud Pfeffer, Paulette Poilane, Grégory Rousset, André Rullière, Franck Thollet, Françoise Tribollet, Frank Valette, Pierre Verguin, Gabriel Villard, Jean-Marc Vuille.

ABSENTS / EXCUSES :

Christelle Chanavat, Marie-Noëlle Charles, Yves Gougne, Anny Thizy.

PROCURATIONS :

Christelle Chanavat donne procuration à Franck Thollet
Yves Gougne donne procuration à Frank Valette
Anny Thizy donne procuration à Gabriel Villard

SECRETAIRE DE SÉANCE : Pierre Verguin

I - DECISIONS

SERVICES A LA PERSONNE

⇒ SOLIDARITE

Rapporteur : Monsieur Gabriel Villard, Vice-Président délégué à l'Emploi, à la Formation et à la Solidarité

Approbation de la convention d'objectifs avec l'Association Sud-Ouest Emploi en lien économique et social avec la MSAP (délibération n° 001/17)

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Mornantais (COPAMO) validés par arrêté préfectoral n° 69-2016-12-15-007 en date du 15 décembre 2016 et notamment sa compétence en matière d'action sociale d'intérêt communautaire,

Vu l'article L. 1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que « toute association ayant reçu une subvention peut être soumise au contrôle des délégués de la collectivité qui l'a accordée »,

Considérant que l'Association Sud-Ouest Emploi est partenaire de la collectivité depuis le 1^{er} janvier 2013 et précédemment liée par une convention de partenariat pour le déploiement du dispositif SECURISE'RA et le développement de la responsabilité sociétale des entreprises,

Considérant que la COPAMO a délibéré sur la création et la gestion d'une Maison de Services au Public (MSAP) qui permet notamment de proposer une réorganisation de ses services afin d'être plus cohérents et efficaces,

Considérant que le service Economie, Emploi, Formation de la COPAMO n'existe plus en tant que tel, que la volonté politique est cependant de poursuivre un accompagnement de qualité des demandeurs d'emploi et d'assurer leur mise en relation avec le monde économique,

Considérant que pour ce faire, l'Association Sud-Ouest Emploi s'engage à :

- déployer une méthodologie individualisée d'accompagnement des demandeurs d'emploi,
- proposer une mise en relation offre/demande sur le territoire,

Considérant que la COPAMO s'engage à mettre à disposition les locaux et le matériel nécessaire au bon déroulement des activités précitées,

Considérant que le partenariat est envisagé du 1^{er} mars 2017 au 31 décembre 2019,

Considérant que :

- le coût total de l'action est estimé à 52 000 € pour une année pleine, financé à 50% par la COPAMO et à 50% par le Fond Social Européen,
- pour l'année 2017, la participation de la COPAMO est proratisée à hauteur de 21 667 €,
- que ces conditions financières pourront être revues annuellement par les deux parties par avenant,

Considérant l'avis favorable du Comité de Pilotage « MSAP » en date du 29 novembre 2016, puis de la Commission d'Instruction « Emploi – Formation – Solidarité » en date du 24 janvier 2017,

A 39 voix POUR et 1 ABSTENTION :

APPROUVE la convention d'objectifs à intervenir avec l'Association Sud-Ouest Emploi sous réserve de l'obtention des crédits européens par l'association,

APPROUVE l'attribution d'une subvention de 21 667 € à l'Association Sud-Ouest Emploi pour l'année 2017,

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention précitée, ainsi que les pièces relatives à la validation, la diffusion et la bonne exécution de ce dossier.

AMENAGEMENT DE L'ESPACE

⇒ HABITAT

Rapporteur : Monsieur Gérard Grange, Vice-Président en charge de l'Aménagement de l'Espace

Point d'information : Elaboration d'un Programme d'Intérêt Général revitalisation centres-villages

La Communauté de Communes du Pays Mornantais s'est engagée dans une politique d'aide à l'amélioration de l'Habitat privé depuis plus de 8 ans déjà.

En effet, le premier dispositif d'aide, a vu le jour en 2008 sous la forme d'un Programme d'Intérêt Général (PIG). Le second PIG, mis en place sur le territoire à partir de l'année 2015, arrive à échéance fin 2017.

Le 10 janvier 2017, le Bureau Communautaire a décidé d'entamer une réflexion, quant à l'avenir de ce dispositif pour les prochaines années.

Ainsi, l'objectif sur l'année 2017, est de vérifier l'opportunité de mettre en place un PIG « revitalisation centres-villages ». Ce PIG proposerait la mise à disposition, pour des communes de polarité 3 et 4, d'outils davantage proactifs permettant de résorber des problématiques persistantes d'Habitat dégradé ou vacant par exemple.

De plus, comme pour les PIG précédant, le nouveau dispositif fournira un volet traditionnel pour l'ensemble des communes du territoire, constitué de subvention à destination des habitants du territoire pour l'amélioration de leur logement.

Cette démarche se construit dans un objectif de travail mutualisé entre les communes et la COPAMO. En effet, proposer des outils adaptés nécessite à la fois la connaissance fine du territoire des élus locaux et la prise en compte de chaque vision et de chaque projet de centre-bourg.

C'est pourquoi il a été proposé aux Maires des communes de polarité 3 et 4 de conduire cette réflexion ensemble, notamment autour de rendez-vous individuels, afin dans un premier temps, de bâtir un diagnostic qui permettra de déceler les potentialités d'amélioration de l'Habitat des communes.

Ce travail se poursuivra tout au long de l'année en collaboration avec les communes afin de parvenir à la validation d'un plan d'action pour l'amélioration de l'Habitat privé, qui sera discuté ensuite avec l'ANAH, dans l'optique d'une nouvelle convention de partenariat.

⇒ VOIRIE

Rapporteur : Monsieur Frank Valette, Vice-Président délégué à la Voirie, aux Réseaux et aux Déchets et Monsieur Jean Grenier, rapporteur de la Commission d'Instruction « Voirie – Réseaux – Déchets »

Approbation du protocole proposé par le Département du Rhône relatif à l'aménagement de la traversée des Sept Chemins (délibération n° 002/17)

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Mornantais validés par arrêté préfectoral n° 69-2016-12-15-007 en date du 15 décembre 2016 et notamment ses compétence en matière de voirie, déplacements, développement économique,

Considérant l'état de congestion routière du secteur des Sept Chemins impactant la population et les entreprises du territoire et générant du trafic parasite sur le réseau des voies communales,

Considérant les objectifs du projet d'aménagement de la traversée des Sept Chemins, à savoir fluidifier le trafic et améliorer la sécurité,

Considérant qu'aucun engagement financier n'est consenti à ce stade et que le financement des travaux fera l'objet d'une convention multipartite ultérieure,

APPROUVE le protocole d'accord proposé par le Département du Rhône relatif à l'aménagement de la traversée des Sept Chemins,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les actes et documents se rapportant à cette décision et à procéder aux formalités utiles pour l'application des présentes,

DEMANDE aux représentants de la COPAMO, associés à ce projet, de proposer d'intégrer une étude de transports en commun en site propre dans ce projet.

En réponse aux différentes questions suscitées par la présentation de ce dossier, il est précisé que les avancées de ce projet d'aménagement seront régulièrement présentées, que les conventions financières interviendront ultérieurement et que les travaux ne débiteront pas avant l'été 2018.

Départ de Renaud Pfeffer qui donne procuration à Pascale Chapot

COMMUNICATION ET RELATIONS EXTERIEURES

⇒ DEVELOPPEMENT DURABLE

Rapporteur : Madame Ghislaine Didier, Vice-Présidente déléguée au Développement Durable, à la Politique Environnementale, à l'Agenda 21 et au PCET

Préalablement à cette délibération, Ghislaine Didier fait un rappel du contexte dans lequel elle s'inscrit (cf. diaporama présenté en séance – ANNEXE).

Approbation de l'avenant à la convention particulière de mise en œuvre d'appui financier au projet « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » avec le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer et le SOL – Programme d'actions de la COPAMO (délibération n°003/17)

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Mornantais (COPAMO) validés par arrêté préfectoral n° 69-2016-12-15-007 du 15 décembre 2016 et notamment sa compétence Protection et mise en valeur de l'environnement et soutien aux actions de maîtrise de l'énergie,

Considérant l'engagement de la COPAMO dans une démarche de transition énergétique dans le cadre du projet de territoire et de son plan de mandat par la mise en place d'actions visant à encourager la sobriété, l'efficacité énergétique et le développement d'énergies renouvelables,

Considérant la volonté de la COPAMO de poursuivre la dynamique lancée pour certaines actions (sensibilisation à la sobriété énergétique, plantation de haies) et d'engager de nouvelles opérations en matière d'éco-mobilité, d'énergies renouvelables et de biodiversité,

Considérant le statut de lauréat du territoire à énergie positive de l'Ouest Lyonnais pour l'appel à projets « Territoires à énergie positive pour la croissance verte » (juillet 2016),

Considérant que la COPAMO est concernée par les actions suivantes du programme d'actions complémentaire TEPCV :

Thématiques		Total HT	Subvention TEPCV 80%	Autres aides	A charge collectivités	Calendrier
Eco mobilité						
DD	Projet déploiement de bornes électriques	80000	64000		16000	2017-2018
Patrimoine	Achat 1 véhicule électrique 52,6%	23040	12132	6300	4608	2017
Sous total		103040	76132	6300	20608	
Transition énergétique						
DD	Etude de faisabilité Petit et Grand Eolien	15 000	12000		3 000	2017
DD	Sensibilisation sobriété énergétique (outils de sensibilisation, balades thermographiques, animations scolaires, accompagnement grand public installation compteurs linky...)	39 000	31200		7 800	2017-2019
Sous total		54 000	43200		10 800	
Biodiversité						
DD	Sensibilisation (cycles de conférences pour les jardiniers, alimentation éco responsable, gaspillage alimentaire, promotion des circuits courts, formations biodiversités dans les aménagements)	10000	8000		2000	2017-2019
DD	Adaptation du territoire au réchauffement climatique: étude météo France	10000	8000		2000	2017
Agriculture	Programme triennal d'accompagnement des changements de pratiques des exploitants agricoles favorables à la biodiversité et à l'adaptation au réchauffement climatique	32000	25600		6400	2017-2019
	Plantations de haies	20000	16000		4000	2017-2019
Sous total		72000	57600		14400	
Total		229 040	176932		45 808	

Vu l'avis favorable de la Commission d'instruction « Développement Durable » du 19 janvier 2017.

APPROUVE l'avenant à la convention particulière de mise en œuvre d'appui financier au projet « Territoire à énergie positive pour la croissance verte »,

AUTORISE Monsieur le Président à le signer,

DIT que la Communauté de Communes du Pays Mornantais s'engagera sur ses propres actions.

⇒ COMMUNICATION ET RELATIONS EXTERIEURES

Rapporteur: Monsieur Cyrille Decourt, membre de la Commission d'Instruction « Communication - Mutualisation & Relations extérieures »

Approbation de l'augmentation des tarifs des encarts publicitaires dans l'Aqueduc (délibération n° 004/17)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2331-4,

Vu la délibération n° 035/04 du Conseil Communautaire du 30 mars 2004 portant fixation des tarifs de publicité des annonceurs dans le journal d'information « L'Aqueduc »,

Vu la délibération n° 063/06 du Conseil Communautaire du 27 juin 2006 instaurant un format supplémentaire de publicité,

Vu la délibération n° 003/08 du Conseil Communautaire du 5 février 2008 portant revalorisation des tarifs de publicité des annonceurs dans le journal d'information « L'Aqueduc »,

Vu la proposition de revalorisation de la Commission d'Instruction « Communication et Relations extérieures » du 24 janvier 2017 :

	Format de l'encart publicitaire en mm	Tarifs depuis 2010	Tarifs proposés pour 2017	Surcoût pour l'annonceur
augmentation de 5%	57x39mm	160€	168€	8€
	57x60mm	240€	252€	12€
	57x81mm	320€	336€	16€
	118,5x39mm	320€	336€	16€

Considérant que ces tarifs n'ont pas été actualisés depuis 2008,

APPROUVE l'augmentation des tarifs des encarts publicitaires dans l'Aqueduc à compter des éditions 2017 comme suit :

Format de l'encart publicitaire en mm	Ancien tarif	Nouveau tarif
57x39mm	160€	168€
57x60mm	240€	252€
57x81mm	320€	336€
118,5x39mm	320€	336€

Suite aux interrogations posées sur la fréquence des augmentations de tarifs, Cyrille Decourt explique les pistes de travail examinées en Commission d'Instruction. Il est également souhaité que l'ensemble des tarifs fasse l'objet d'une politique de revalorisation homogène.

RESSOURCES INTERCOMMUNALES

⇒ RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Monsieur Thierry Badel, Président

Modification du tableau des effectifs (délibération n° 005/17)

Vu la loi du 26 janvier 1984 et notamment son article 34 précisant que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Ainsi, il appartient au conseil de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Instruction « Personnel - Mutualisation » et du Bureau Communautaire en date du 12 juillet 2016,

Considérant l'orientation n° 5 du plan de mandat qui décline les attendus politiques pour réussir la mutation de l'organisation technique afin de répondre aux objectifs fixés et permettre une adéquation des besoins et des ressources humaines,

Vu l'avis du Comité Technique en date du 13 septembre 2016, (représentants du personnel - avis favorable 2 - avis défavorable 2, représentants de la collectivité : avis favorable),

Vu les délibérations du Conseil Communautaire comportant la mise à jour du tableau des effectifs après la validation du plan de mandat lors du Conseil Communautaire du 5 juillet,

- N° 077/16 du 27 septembre 2016,
- N° 106/16 du 13 décembre 2016,

Considérant qu'il convient notamment de poursuivre la modification du tableau des effectifs en cohérence avec les décisions soumises à l'avis du Comité Technique du 13 septembre 2016, et présentées en Commission Générale du 29 novembre 2016,

Considérant qu'il était prévu la suppression de postes sur le début de l'année 2017 en complément de la délibération du Conseil Communautaire du 13 décembre dernier,

Considérant que, pour permettre d'accueillir les responsables de secteur Moyens généraux et Aménagement et transition énergétique recrutés au 6 Mars, il convient de modifier les deux postes vacants réaffectés à cet usage qui figurent au tableau des effectifs au grade respectivement d'attaché et ingénieur, les deux candidats étant titulaires du grade d'attaché principal et d'ingénieur principal,

APPROUVE les modifications apportées au tableau des effectifs, telles qu'elles figurent dans le tableau ci-dessous :

A - Modifications au 1^{er} mars 2017

Poste	Filière Administrative	
	Suppression	Création
Conseillère insertion professionnelle	Rédacteur	

B – Modification au 6 mars 2017

Poste	Filière Administrative	
	Suppression	Création
Responsable de secteur Moyens généraux	Attaché	Attaché principal

	Filière Technique	
Poste	Suppression	Création
Responsable de secteur Aménagement et transition énergétique	Ingénieur	Ingénieur principal

DIT que les crédits seront inscrits au chapitre 012 du Budget 2017.

Thierry Badel explique que l'avancement de carrière, suite à la réussite au concours, de l'agent du Service Communication sur le poste de rédacteur, qui aurait dû intervenir lors de cette séance, est reporté à une date ultérieure en raison de la réflexion globale menée dans le cadre de la réorganisation en cours.

Schéma de mutualisation : point d'information sur la création d'un service commun Espaces Verts entre la Commune de Mornant et la COPAMO

A l'heure de la rationalisation et de l'optimisation de nos ressources et moyens, les méthodes traditionnellement déployées pour l'entretien de nos équipements sont à repenser à l'échelle du bloc local avec l'idée de :

- rechercher une plus grande efficacité des services à travers l'optimisation des moyens,
- moderniser les modes de fonctionnement en maîtrisant les coûts,
- pour les agents territoriaux, la mutualisation représente une chance et des perspectives d'évolution de carrière élargies.

Le schéma de mutualisation du Pays Mornantais adopté en Conseil Communautaire le 15 décembre 2015 est ainsi une première réponse à cette nécessité.

Dans ce cadre (Axe 4 du Schéma), l'un des outils, le service commun (article L 5211-4-2 du CGCT) est un dispositif de mutualisation, qui répond bien à cette préoccupation. Il est mis en œuvre en dehors des compétences transférées, pour assurer des missions opérationnelles, fonctionnelles (gestion de personnel, gestion administrative et financière, informatique, expertise juridique, expertise fonctionnelle) ou d'instruction des décisions prises par les maires au nom de la commune ou de l'Etat.

Les services communs sont gérés par l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre ou à titre dérogatoire, dans une métropole ou une communauté, par la Commune choisie par l'assemblée délibérante.

Les effets de ces mises en commun sont réglés par convention, après établissement d'une fiche d'impact décrivant notamment les effets sur l'organisation et les conditions de travail et la rémunération des agents mis à disposition ou transférés. La fiche d'impact est annexée à la convention, ainsi que les accords conclus. La convention et ses annexes sont soumises à l'avis du ou des comités techniques compétents.

En 2016, la Communauté de Communes du Pays Mornantais (COPAMO) a engagé une réflexion sur l'entretien de ses espaces verts et plus particulièrement ceux du Centre Aquatique (les marchés intégrant les prestations de tonte et de taille des pelouses et végétaux arrivant à terme en août 2016).

Après avoir exclu, en début d'année 2016, l'achat pour un montant de 20 000 € d'une tondeuse autoportée dont l'utilisation n'aurait pu amortir le lourd investissement, la Commune de Mornant et la COPAMO ont engagé une réflexion commune qui aboutit aujourd'hui à la proposition de la création d'un service commun d'entretien des espaces verts à l'échelle de leur territoire géographique commun.

Un recensement des espaces verts et des matériels et véhicules ainsi que des quotités de travail consacrées par chacune des deux collectivités a été réalisé (travail en commun des deux services techniques) et est en cours de finalisation.

Ces premiers éléments ont fait l'objet d'une présentation en Comité de suivi du schéma de mutualisation le 27 janvier 2017 et le projet a déjà recueilli l'avis favorable de principe de la Commission d'Instruction « Patrimoine - Entretien et animation équipements - Grands travaux ». Il avait été envisagé de présenter la convention de mise en place d'un service commun Espaces verts entre la Commune de Mornant et la COPAMO pour décision au prochain Conseil Communautaire du 7 mars et en Conseil Municipal à Mornant le 27 mars pour une mise en œuvre du service en avril/mai 2017 après rencontre des personnels concernés, avis de la Commission d'Instruction « Personnel - Mutualisation » et saisine des instances règlementaires (CT, CAP). La CAP ayant lieu en mai, le calendrier sera modifié en conséquence.

Il est également précisé que la Commission d'Instruction « Personnel - Mutualisation » sera sollicitée, seule la Commission d'Instruction « Patrimoine - Entretien et animation équipements - Grands travaux » ayant instruit ce dossier jusqu'à présent. Est aussi déploré le fait que, malgré un travail entamé depuis près d'un an, ce service commun n'a pu être mis en place pour le début de la période de tonte en mars.

II - RAPPORT DES DECISIONS PRISES SUR DELEGATIONS

A) PAR LE BUREAU

- Bureau du 13 décembre

Habitat (rapporteur : Gérard Grange)

* Approbation de l'avenant n° 3 à la convention opérationnelle EPORA - Commune d'Orliénas - COPAMO

Voirie (rapporteur : Christian Fromont)

* Attribution d'un fonds de concours voirie modes doux à la commune de Taluyers

* Attribution d'un fonds de concours voirie modes doux à la commune de Saint Maurice sur Dargoire

* Attribution d'un fonds de concours voirie modes doux à la commune de Saint Laurent d'Agny

Développement Economique (rapporteur : Christian Fromont)

* Cession de parts sociales - Tènement immobilier sis rue Capitaine François Garbit - Parc des Platières - Décision de non préemption

* Vente d'un tènement immobilier sis Lieudit Moron - Parc des Platières - Saint Laurent d'Agny - Décision de non préemption

* Vente d'un tènement immobilier sis rue du Petit Bois - Parc des Platières - Mornant - Décision de non préemption

* Approbation de la convention portant mise à disposition de locaux à l'association Coworking Pays Mornantais pour l'année 2017

Emploi Formation Solidarité (rapporteur : Gabriel Villard)

* Délibération rectificative : Renouvellement des Conventions FAJ 2016 avec la mission locale du Sud-Ouest Lyonnais et le Département du Rhône

Administration Générale (rapporteur : Thierry Badel)

* Mission Assistance Juridique du CDG69 - Approbation de l'avenant 2017 relatif à la convention n° 95.03

* Approbation du contrat de prêt à usage avec Monsieur DE OLIVEIRA - Parcelle B n° 1644 TALUYERS (ENS du Plateau Mornantais)

Culture Réseaux Culturels (rapporteur : Yves Gougne)

* Renouvellement des licences d'entrepreneurs de spectacles

* Convention de partenariat culturel avec le Département du Rhône - Soutien aux missions de diffusion et d'implication territoriale du Service Culturel

- **Bureau du 3 janvier**

Développement Economique (rapporteur : Christian Fromont)

* Vente d'une parcelle non bâtie sis rue Capitaine François Garbit - Parc des Platières – Mornant - Décision de non préemption

- **Bureau du 10 janvier**

Habitat (rapporteur : Gérard Grange)

* Définition d'un programme d'Intérêt Général revitalisation centres-villages 2018-2020

Culture Réseaux Culturels (rapporteur : Yves Gougne)

* Approbation de la modification de la convention de co-réalisation avec l'Université Lumière Lyon 2 (Cycle UTA)

* Approbation des demandes de locations simples de la Salle Jean Carnet pour le 1er semestre 2017

* Approbation de la convention de partenariat culturel avec le Centre Médical Germaine REVEL

- **Bureau du 24 janvier**

Administration Générale (rapporteur : Thierry Badel)

* Mandat Spécial - Participation aux instances et manifestations nationales de l'AdCF pour l'année 2017

B) PAR LE PRESIDENT

Décision n° 077/16 portant attribution d'une aide de remise en culture de friches agricoles à Madame Simone Charvolin (dossier n° FRIPRO-04-16 / Taluyers)

Décision n° 078/16 portant attribution d'une aide de remise en culture de friches agricoles à Madame Chantal Condamin (dossier n° FRIPRO-03-16 / Taluyers)

Décision n° 079/16 portant attribution d'une aide de remise en culture de friches agricoles à Madame Renée Pellissier (dossier n° FRIPRO-02-16 / Taluyers)

Décision n° 080/16 portant attribution d'une aide de remise en culture de friches agricoles à Madame Marie Ettolini (dossier n° FRIPRO-01-16 / Taluyers)

Décision n° 081/16 portant attribution d'une aide à la modernisation des entreprises artisanales et commerciales à l'entreprise ISIS BEAUTE (dossier FISAC n° 021-16 / Mornant)

Décision n° 082/16 portant attribution d'une aide à la modernisation des entreprises artisanales et commerciales à l'entreprise AMBULANCES ANDEOLAISES (dossier FISAC n° 022-16 / Saint Andéol le Château)

Décision n° 083/16 portant attribution d'une aide à la modernisation des entreprises artisanales et commerciales à l'entreprise GASTRONOMIE FROMAGERE DE LYON (dossier FISAC n° 023-16 / Mornant)

Décision n° 084/16 portant attribution d'une aide aux travaux d'adaptation dans le cadre du Programme d'Intérêt Général du Pays Mornantais à Madame et Monsieur Jean Iride (dossier PIG n° 020-16 / Taluyers)

Décision n° 085/16 portant attribution d'une aide de solidarité écologique dans le cadre du Programme d'Intérêt Général du Pays Mornantais à Madame et Monsieur Nicolas Fanjat (dossier PIG n° 014-16 / Sainte Catherine)

Décision n° 086/16 portant attribution d'une aide aux travaux d'adaptation dans le cadre du Programme d'Intérêt Général du Pays Mornantais à Madame et Monsieur Maurice Dussurgey (dossier PIG 009-16 / Sainte Catherine)

Décision n° 087/16 portant attribution d'une aide à l'accession des jeunes ménages à Madame Anaïs Greffet et Monsieur Fabrice Thevenet (dossier AJM n° 006-16 / Saint Laurent d'Agny)

Décision n° 001/17 portant attribution d'une aide de solidarité écologique dans le cadre du Programme d'Intérêt Général du Pays Mornantais à Madame et Monsieur Sébastien Dittus (dossier PIG n° 010-16 / Mornant)

Décision n° 002/17 portant attribution d'une aide de solidarité écologique dans le cadre du Programme d'Intérêt Général du Pays Mornantais à Madame et Monsieur Jacques Robert (dossier PIG n° 023-16 / Mornant)

Décision n° 003/17 portant attribution d'une aide de solidarité écologique dans le cadre du Programme d'Intérêt Général du Pays Mornantais à Madame et Monsieur Sébastien Hirel (dossier PIG n° 024-16 / Taluyers)

Décision n° 004/17 portant attribution d'une aide de solidarité écologique dans le cadre du Programme d'Intérêt Général du Pays Mornantais à Madame Séverine Fillon et Monsieur Mickael Bonnefond (dossier PIG n° 022-16 / Riverie)

Décision n° 005/17 portant attribution d'une aide de solidarité écologique dans le cadre du Programme d'Intérêt Général du Pays Mornantais à Madame et Monsieur José Cano (dossier PIG n° 001-17 / Soucieu en Jarrest)

Décision n° 006/17 portant attribution des deux marchés relatifs aux prestations d'entretien d'espaces verts et prestations annexes - Marché N°2016-017-L01 : Lot 1 : entretien des massifs arbustifs, fauchage, entretien d'écrans de verdure et prestations annexes - Marché N°2016-017-L02 : Lot 2 : tonte des zones enherbées des parcs d'activités économiques

Décision n° 007/17 portant attribution du marché «Travaux de voirie concernant l'aménagement de la Route de la Lamandière à Saint Maurice sur Dargoire (Rhône)» - Marché n° 2016-018

III - RAPPORT DES ARRETES DU PRESIDENT

NEANT

IV - QUESTIONS DIVERSES

NEANT

Rappel :

Les séances du Conseil Communautaire étant enregistrées, le Compte-rendu exhaustif de l'ensemble des débats relatifs à chaque séance est disponible au Siège de la Communauté de Communes aux heures d'ouvertures du service Administration Générale.

Diffusion :

- *Conseillers Communautaires,*
- *SM/SG/DGS,*
- *Responsables de Pôles/Services/Chargés de Missions*

A Mornant le 14 février 2017.

Affiché le 14 février 2017.

Le Président
Thierry Badel

Visa du secrétaire de séance
Pierre Verguin

Conseil Communautaire

Mardi 7 février 2017

*Le Développement Durable au Pays Mornantais
2014-2017: Quelles avancées?*

1) 2014: Elaboration du plan d'actions

- Création d'une Commission D'instruction (20% ETP de temps agent)
- Automne 2014: Atelier DD aux Universités d'Automne,
- Recensement des initiatives de la communauté de communes dans ce domaine avec l'outil Climat Pratic: de nombreuses initiatives existent mais restent peu connues et peu portées politiquement

Les axes de travail de la CI DD

Transition énergétique

- Sobriété
- Efficacité
- Développement des énergies renouvelables


Mobilité

- Eco mobilité
- Plans déplacement, voirie...

Biodiversité

- Biodiversité « ordinaire », en tout lieu

3 niveaux d'intervention



<p>Le pays mornantais : territoire en transition</p>	<ul style="list-style-type: none">•Le développement durable n'est possible que si la société dans son ensemble se l'approprie.•La politique au niveau du territoire s'appuie sur tous les acteurs : citoyens, acteurs économiques, secteur associatif. Il s'agit de favoriser les synergies autour de thématiques diverses.
<p>Les communes, piliers de la mise en œuvre du DD</p>	<ul style="list-style-type: none">•C'est le lieu de l'émanation de la vitalité démocratique dans le lien de proximité entretenu à ce niveau entre les élus et les citoyens•A cette échelle peuvent apparaître des initiatives à soutenir, des problématiques concrètes de terrain à résoudre•La priorité pour la Copamo est
<p>Le fonctionnement interne de la Copamo, exemplaire?</p>	<ul style="list-style-type: none">d'intégrer dans toutes ses actions les axes du développement, non seulement par souci d'efficacité et d'exemplarité mais aussi parce que la Copamo représente une échelle où des voies peuvent être ouvertes avec l'appui de ressources humaines qualifiées dans de nombreux domaines.

Le positionnement de la CI DD



Transition énergétique

- CI déchets
- CI grands travaux/patrimoine
- CI habitat
- CI développement économique



Mobilité

- CI Tourisme
- CI déplacements
- CI voirie
- CI urbanisme
- CI emploi



Biodiversité

- CI espaces naturels
- CI agriculture
- CI voirie
- CI développement économique

← CI DEVELOPPEMENT DURABLE: agir mais aussi initier, valoriser, créer des synergies →

*Le Développement Durable au Pays Mornantais
2014-2017: Quelles avancées?*

2015

« La Copamo en transition »

- Inscription de la transition écologique dans le plan de Mandat
- Guide des écogestes
- Candidature de la Copamo pour devenir un territoire TEPOS
- Candidature reprise au niveau du SOL

« La Copamo en transition » 2015-2016

Transition Energétique:

- Efficacité
- Sobriété
- ENR

- **Conseil en énergie partagée:** 4 communes adhérentes
- Fonds de Concours pour la **rénovation énergétiques des bâtiments publics**
- **Défi familles à énergie positive**
- Soutien à **CVPM**
- Jour de la Nuit: **extinction de l'éclairage public**
- **2016: Année de la Transition Energétique**
- **Soirées pro de l'éco-habitat**
- **Programme pédagogique:** 10 classes concernées en 2016

Eco-mobilité

- **Stand de l'éco mobilité** au salon de l'automobile
- **4 vélos électriques** à disposition des habitants et touristes à l'OT

Biodiversité en tout lieu

- Signatures des **chartes 0 phyto** par les communes et la Copamo
- Conférences décentralisées: **Jardiner sans pesticide**

« La Copamo en transition » 2017-2018

Transition Energétique:

- Efficacité
- Sobriété
- ENR

Eco-mobilité

Biodiversité en tout lieu

2017

GRAP de la transition énergétique

- Poursuite des actions 2016
- **Conseil en rénovation énergétique de l'habitat pour les particuliers**
- **Photovoltaïque: Grandes Toitures**
- Etude du potentiel sur le territoire pour **un mix énergétique: Eolien / Geothermie...**
- **Année de l'alimentation responsable**

2017

- Stand de l'éco mobilité (s. auto.)
- 4 vélos ou scooters électriques solidaires
- Signalisation des **aires de Covoiturage**

Actions transversales

- Economie Circulaire
- Véhicule électrique Copamo
- Adaptation pratiques agricoles
- Achat électricité verte...

2017

- Conférences décentralisées:
Jardiner sans déchets
- **Etude Méto France: Le réchauffement climatique sur le territoire, qu'en est-il?**

« La Copamo en transition » 2017-2018 – Les perspectives

Transition Energétique:

- Efficacité
- Sobriété
- ENR

Eco-mobilité

Biodiversité en tout lieu

2018

- Poursuite des actions précédentes
- Sensibilisation aux économies d'énergie lors du déploiement des compteurs Lincky

2018

Année de l'éco-mobilité **Grap de l'éco-mobilité**

- Stand de l'éco mobilité (s. auto.)
- **Centrale Mobilité**
- **Schéma des liaisons douces intercommunales**
- **Déploiement des bornes électriques** sur le territoire

2018

- Conférences décentralisées...

Les actions DD au niveau du SOL

Candidature TEPOS: 100 000 euros sur 3 ans	Poste de chargée de mission Animation Etude méthanisation Soutien CVPM
TEPCV: 500 000 euros sur 3ans	Projets Bâtiments Publics (Ecole de Musique d'Orliénas / CCPA 200 000 Niveau du SOL: Aides aux rénovations thermiques des particuliers
TEPCV Complémentaire: 1 500 000 sur 3 ans 2017- 2019	300 000 Niveau du SOL: Aides aux rénovations énergétiques des particuliers 300 000 au niveau de chaque communauté de commune

Eco mobilité		Total	Subvention 80%	Autres aides A charge collectivités	Calendrier
Copamo	Projet déploiement de bornes électriques	80000	64000	16000	2017-2018
Copamo	Achat 1 véhicule électrique 52,6%	23040	12132	6300	2017
Sous total		103040	76132	20608	
Transition énergétique					
Copamo	Etude de faisabilité Petit et Grand Eolien	15 000	12000	3 000	2017
Copamo	Sensibilisation sobriété énergétique(outils de sensibilisation, ballades thermographiques, animations scolaires, accompagnement grand public installation compteurs lincky...)	39 000	31200	7 800	2017-2019
Sous total		54 000	43200	10 800	
Biodiversité					
Copamo	Sensibilisation (cycles de conférences pour les jardiniers, alimentation éco responsable, gaspillage alimentaire, promotion des circuits courts, formations biodiversités dans les aménagements)	10000	8000	2000	2017-2019
Copamo	Adaptation du territoire au réchauffement climatique: étude météo France programme triennal d accompagnement des changements de pratiques des exploitants agricolesfavorables a la biodiversite et a l adaptation au rechauffement climatiuae	10000	8000	2000	2017
Copamo	Plantations de haies	32000	25600	6400	2017-2019
Copamo		20000	16000	4000	2017-2019
Saint Andéol	Trame verte dans l'éco-parc de Saint Andéol le Château 50%	85000	42500	42500	2017
Sous total		157000	100100	56900	
Rénovation thermique					
Taluyers	Salle d'animation 60%	138609,75	83165,85	55443,9	2017
Totaux		452 650	302597,85	143 752	

Le Développement Durable au Pays Mornantais 2014-2020: Bilan et perspectives

- *Bilan*

- Une volonté politique affirmée
- Des élus conscients et motivés, des communes à l'épreuve du terrain
- Des freins sur la mise en œuvre, techniques ou politiques
- Des constats pas encore unanimement partagés et pas encore assez portés en transversalité
- Lourdeurs technocratiques trop importantes, interlocuteur des pouvoirs publics mal défini

- *Perspectives*

- Incertitudes sur les financements
- Développer les partenariats avec les acteurs du territoire, soutenir les actions qui ont du sens pour l'intérêt général
- Développer et mettre en valeur les actions DD dans toutes les commissions
- Développer l'information des habitants au niveau local sur les constats et les actions concrètes